

GROUPAMA Assistance



GARANTIES D'ASSISTANCE ASSUREES PAR « GROUPAMA ASSISTANCE »

EVENEMENT	PRESTATIONS	LIMITE DE PRISE EN CHARGE
DECES D'UN ADULTE BENEFICIAIRE	- Frais de retour anticipé d'un proche en déplacement.	- Billet aller simple, train 1ère classe ou avion classe touriste.
IMMOBILISATION A DOMICILE D'UN ADULTE ASSURE <u>8 jours consécutifs</u>	- Frais de transport d'un proche.	- Billet aller / retour, train 1ère classe ou avion classe touriste : dans la limite de 305,00€ TTC.
OU *		
IMMOBILISATION D'UN ASSURE EN CAS D'HOSPITALISATION <u>2 jours consécutifs</u>	- Frais de transport d'un proche et - Mise à disposition d'un lit à l'hôpital pour ce proche ou prise en charge des frais d'hébergement dans un hôtel.	- Billet aller / retour, train 1ère classe ou avion classe touriste : dans la limite de 305,00€ TTC. - Pendant la durée de l'hospitalisation, dans la limite de 46,00€ TTC / nuit et de 230,00€ TTC pour l'ensemble de la dépense.
OU *		
IMMOBILISATION A DOMICILE <u>plus de 3 semaines consécutives</u> ou <u>décès</u>	- Frais d'une aide ménagère pour l'assuré ou pour le conjoint resté seul en cas de décès. Attention ! La prestation de cet événement n'est accordée qu'une fois / an et / bénéficiaire.	- Pendant la durée de l'immobilisation : 2H00 / jour, dans la limite de 20H00 au total. - En cas de décès, les 20H00 doivent être effectuées dans les 30 jours qui suivent le décès.

*** vous ne pouvez bénéficier que de l'une de ces trois prestations**